

OBJET : ESPACES DE COWORKING "LE 30" À MASSY ET "LE 21" À ORSAY : TARIFS 2022

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	56
Présents et représentés	:	74
Votants	:	74

Le mercredi 15 décembre 2021, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 9 décembre 2021, s'est réuni à 19h07, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis

Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Dominique LACAMBRE	a donné pouvoir à	Madame Rafika REZGUI
Monsieur Vincent GALLET	a donné pouvoir à	Madame Muriel DORLAND
Madame Sarah JAUBERT	a donné pouvoir à	Monsieur Gabriel LAUMOSNE
Madame Alexia PERRIN	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Olivier THOMAS	a donné pouvoir à	Monsieur David ROS
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Monsieur Vincent DELAHAYE	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Michèle FRERET	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	a donné pouvoir à	Monsieur Roger DEL NEGRO
Monsieur Pierre OLLIER	a donné pouvoir à	Madame Hawa NIANG
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Monsieur Hakim SOLTANI	a donné pouvoir à	Madame Hawa NIANG
Madame Martine CHARVIN	a donné pouvoir à	Madame Elisabeth DELAMOYE
Monsieur Pierre COSTI	a donné pouvoir à	Monsieur Gilles CORDIER
Madame Shirley LEGRAND	a donné pouvoir à	Madame Delphine PERSON
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Madame Nathalie PLUMAIL	a donné pouvoir à	Monsieur Victor DA SILVA
Madame Françoise FERNANDES	a donné pouvoir à	Monsieur Florian GALLANT

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Olivier BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur Claude PONS	Commune de Montlhéry

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

OBJET : ESPACES DE COWORKING "LE 30" À MASSY ET "LE 21" À ORSAY : TARIFS 2022

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Monsieur Didier PERRIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT les retours d'expériences de l'installation du service Entrepreneuriat au sein d'un lieu dédié « Le 30 » à Massy proposant des services d'accompagnement et d'animation à destination des porteurs de projet et jeunes entrepreneurs depuis juillet 2018 ;

CONSIDERANT la création d'un nouvel espace de coworking « Le 21 » au 2^{ème} étage du siège, géré par les services de l'Agglomération avec pour orientation majeure l'innovation territoriale ;

CONSIDERANT l'ouverture au sein de l'espace « Le 21 », à compter de septembre 2021, d'espaces de travail partagés, de salles de réunion, de pitch ou encore de créativité à destination de chefs d'entreprises, d'étudiants, partenaires, collègues des villes (...);

CONSIDERANT la volonté de poursuivre la dynamique engagée au « 30 », le souhait de rester en veille par rapport aux nouveaux usages et modes de travail ainsi que celle de conforter la position de nouveaux équipements sur le territoire en vue de la création d'un réseau de tiers-lieux ;

CONSIDERANT le transfert de la pépinière d'Orsay gérée par WIPSE, au sein du nouveau bâtiment (1^{er} étage et une partie du 2^{ème} étage) et les échanges entre les parties ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut débit » du 1^{er} décembre 2021 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE de fixer, les tarifs 2022 des espaces de travail du « 30 » et du « 21 » comme suit :

FORMULES	DETAIL DE L'OFFRE	LE 30 - TARIFS HT	LE 21 - TARIFS HT
		2022	2022
Networker Nomade	Carnet 30 heures (accès évènements + espaces de vie)	70€	70€
	Carnet 50 heures (accès évènements + espaces de vie)	105€	105€
	Accès 1/2 journée	9€	9€
	Accès journée	16€	16€
Networker Résident	Accès évènements + salle de réunion ½ journée/mois	185€/mois	185€/mois

Délibération n° 2021-403

FORMULES	DETAIL DE L'OFFRE	LE 30 - TARIFS HT	LE 21 - TARIFS HT
		2022	2022
Domiciliation	Domiciliation commerciale	50€/mois	50€/mois
Salle de réunion 3 personnes	2 heures ½ journée Journée	-	30€ 45€ 80€
Salle de réunion 6 personnes (salle de créativité)	2 heures ½ journée Journée	25€ 35€ 65€	-
Salle de réunion 8 personnes	2 heures ½ journée Journée	55€ 75€ 135€	55€ 75€ 135€
Salle de réunion 12 personnes	2 heures ½ journée Journée	-	70€ 115€ 200€
Salle de réunion 20 personnes (palier)	2 heures ½ journée Journée	-	140€ 190€ 330€
Salle de réunion 24 personnes	2 heures ½ journée Journée	- 170€ 340€	-
Salle du conseil (équipée, avec régie)	2 heures ½ journée Journée	-	- 800€ 1 500€
Salle de pitch	2 heures ½ journée Journée	-	100€ 150€ 280€
Salle de créativité	2 heures ½ journée Journée		150€ 250€ 450€
Lieux de vie	Privatisation des espaces pour évènements Salle ressources (1/2j) Salle à manger (1/2 j)	175€ 350€	Sur demande
Bureaux de passage	2 heures ½ journée journée	20€ 35€ 65€	-

Délibération n° 2021-403

FORMULES	DETAIL DE L'OFFRE	LE 30 - TARIFS HT	LE 21 - TARIFS HT
		2022	2022
Tarif étudiant	Coworking forfait mensuel (ttc)	15€	15€
Tarif structures ESS		- 30 % sur les tarifs	- 30 % sur tarifs
Forfait offre packagée	Possibilité de proposer une offre de services complémentaire aux entreprises utilisatrices (restauration, hôtesse...)	Majoration de 20 % sur le montant des prestations	
Réservation entreprises hébergées chez WIPSE	Salle Orge et Yvette (20 personnes) – refacturation à WIPSE au tarif vigueur	1h : 20€ HT – 2h : 40€ HT 1/2 journée : 55€ HT Journée : 90€ HT	

Fait et délibéré le mercredi 15 décembre 2021
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (74 VOIX)

74 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , Mme Corinne BAIRRAS , Mme Muriel DORLAND , M. Vincent GALLET , M. Yann CAUCHETIER , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Françoise MARHUENDA , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Catherine GAILLARD , Mme Sandrine GELOT , Mme Alexia PERRIN , M. Bernard XAVIER , M. Olivier THOMAS , Mme Hélène BACH , Mme Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , M. Roger DEL NEGRO , Mme Michèle FRERET , Mme Hella KRIBI-ROMDHANE , M. Mustapha MARROUCHI , Mme Hawa NIANG , M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M.

Délibération n° 2021-403

Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Véronique LEDOUX , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20211215 - 1mc137768 - DE

Date AR Préfecture : 21/12/2021

– Affichée / Publiée le : **20 DEC. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr